

Bulletin

de

l'Association

pour la

Création

des Instituts

de Recherche

sur

l'Enseignement

de la

Philosophie

Chers adhérents,

Bonne année à tous !

Ce début d'année est l'occasion de faire le point sur les diverses actions menées par notre association, à commencer par le projet de modification des épreuves de philosophie pour les séries technologiques. Une première réunion du Groupe de Travail, dirigée par Paul Mathias, Inspecteur Général de philosophie, a eu lieu le 10 octobre 2012. Lors de cette réunion, les divers participants (inspecteurs, syndicats, associations de professeurs de philosophie) ont exprimé un point de vue général sur la nécessité ou non de modifier les épreuves, et si oui, à partir de quelle méthode de travail. La décision a été prise de poursuivre le Groupe de Travail, en commençant par mieux comprendre les difficultés des élèves (à partir de la lecture de copies faibles). La date pour une seconde réunion doit être déterminée prochainement.

En décembre dernier, notre association a aussi décidé de prendre position sur le projet d'un enseignement de morale laïque, présenté par Vincent Peillon. Dès lors que ce projet concerne un enseignement qui pourrait avoir un caractère philosophique – qui devrait même ! –, il nous a semblé nécessaire d'aborder la question. A la page 2 du bulletin, vous pourrez lire le texte qui expose la position de notre association. Le débat sur ce projet n'est sans doute pas terminé, et vous pouvez bien sûr réagir à ce texte (notamment sur listireph).

Au mois de novembre dernier, à l'Université Paris I- Panthéon Sorbonne, Hervé Boillot, membre de l'ACIREPH, a soutenu sa thèse intitulée : *Enseigner la philosophie dans les lycées en France: un métier immuable? 1945-2003*. Le samedi 16 février prochain, à notre invitation, il nous propose une conférence-débat sur cette question. Vous êtes évidemment les bienvenus. Vous trouverez plus de détails sur cette demi-journée à la page 3 du bulletin.

Enfin, un autre membre de notre association, Sébastien Charbonnier, publie en ce début d'année un ouvrage ayant aussi pour objet direct l'enseignement de la philosophie. Nous saluons ce travail, dont nous donnons une présentation page 3.

Très cordialement,

Joël Dolbeault, président de l'ACIREPH, pour le C.A.

Communiqué de l'ACIREPH à propos du projet d'un enseignement de la morale laïque

Le Ministre de l'Education Nationale, M. Vincent Peillon, a annoncé, lors d'une conférence de presse le 29 août 2012, le projet d'un enseignement de la « morale laïque » dispensé du plus jeune âge au lycée. Dans une interview au Café Pédagogique, il a déclaré : « Il faut bien comprendre que la morale laïque, cela n'a rien de vieillot. Il ne s'agit pas de réciter des préceptes ou d'annoncer des maximes, mais d'enseigner la liberté, de réfléchir au sens de la vie ». « Chacun a le droit à sa culture, ses croyances. La morale laïque ne doit blesser aucune conscience. Mais à l'école on bâtit le commun, et c'est une faiblesse que d'avoir abandonné cette mission d'enseigner ces valeurs. »

D'abord, pour nous, il s'agit de souligner que cet enseignement de la morale laïque ne règlera pas tous les défis de l'école, ni même le défi spécifique de « bâtir le commun », ce à quoi il semble principalement destiné. Pour « bâtir ce commun », les fondamentaux sont toujours de rigueur : apprentissage des savoirs, apprentissage à la réflexion, aide aux élèves en difficulté, etc. De ce point de vue, on peut craindre que ce projet fasse illusion, sans entrer dans les vraies difficultés de l'école.

Ensuite, il apparaît que la difficulté principale posée par cet enseignement de morale est d'éviter *le catéchisme moral tout en enseignant quelque chose*. Globalement, nous pensons qu'un tel enseignement doit être philosophique, c'est-à-dire questionnant et critique. En ce sens, il vaudrait mieux parler d'enseignement laïque de la morale (ce qui signifie que cet enseignement ne doit se baser sur aucune confession religieuse ou conception métaphysique particulière) que d'enseignement de la morale laïque, cette dernière expression laissant entendre qu'il y aurait un contenu moral bien déterminé à enseigner.

Cela dit, dès lors que la réflexion morale en commun exige une certaine méthode (de recherche, de dialogue, etc.), certaines valeurs sont enseignées. *Il faut préciser cette méthode et ces valeurs*. Nous proposons notamment des discussions à visée philosophique, la réflexion à partir de situations évoquées dans la littérature, de mythes, de textes philosophiques sur l'éthique, et l'étude de dilemmes moraux.

De plus, s'il est question de « bâtir du commun », il serait bon qu'*un programme précise les questions à aborder et les grandes thèses ou options en présence*, afin d'éviter que chaque enseignant ait à improviser sur ces questions. La méthode de la réflexion et du dialogue n'exclut pas un certain cadre théorique, au contraire.

Ce dernier point est d'autant plus important qu'une des ambitions de cet enseignement de morale est d'aborder le problème délicat de la coexistence sociale des différentes croyances religieuses et visions du monde, en démocratie. Sur cette question, l'improvisation serait contre-productive.

Enfin, restent un ensemble de questions pratiques dont il ne faut pas sous-estimer la difficulté :

- Si cet enseignement est philosophique, qui en serait chargé au primaire et au collège ? Les professeurs des écoles et des collèges ne sont pas formés à la philosophie, et les professeurs de philosophie ne sont pas formés à travailler avec un public de très jeunes enfants.

- L'obstacle n'est pas insurmontable, à condition de prévoir une formation des enseignants à la hauteur de l'enjeu. Cette formation sera-t-elle assurée ? Quand, comment et par qui ? A quel moment de la formation initiale ? Et pour la formation continue ?

- Si cet enseignement est réflexif, basé sur l'échange entre les élèves, il ne pourra être efficace qu'avec des demi-classes, c'est-à-dire des groupes de moins de 20 élèves. Ces conditions de travail seront-elles possibles ?

Samedi 16 février 2013, 14h-17h30

Conférence-débat d'Hervé Boillot

***Enseigner la philosophie dans les lycées en France:
un métier immuable? 1945-2003***

Maison des Associations du 3^e arrondissement,
5, rue Perrée, 75003 Paris

Le métier de professeur de philosophie fait preuve d'une étonnante constance, si ce n'est d'une grande immobilité, sinon dans la réalité des pratiques de classe, du moins pour ce qui est du travail qui est formellement prescrit. Depuis 1945, date du début de l'enquête historique que j'ai conduite pour les besoins de ma thèse, les changements dans la société française ont été considérables notamment dans le domaine éducatif : création d'un système éducatif, à la place d'un enseignement divisé en ordres avant guerre, démocratisation de l'enseignement du second degré et explosion de ses effectifs, création de nouvelles sections et extension de l'enseignement de la philosophie dans les sections technologiques. Pendant toute cette période, les enseignants des différentes disciplines ont été régulièrement sollicités, d'abord par les autorités politiques et administratives et par leur Inspection, pour réviser leur enseignement, tant dans ses contenus que dans ses méthodes, pour le rendre adéquat à ces vastes transformations des lycées et de leur public.

Les professeurs de philosophie ont résisté à ces sollicitations et ont défendu une conception traditionnelle de l'enseignement de philosophie, qui était en vigueur dans l'enseignement secondaire de la 3^e République. A différents moments charnières, les autorités exhortaient les philosophes à renouveler leur discipline, notamment au contact des sciences humaines. Ces sollicitations ont toujours été soutenues par une fraction minoritaire des professeurs de philosophie. Mais la profession, à travers ses représentants officiels (Inspection et Association professionnelle historique, l'APPEP), leur a systématiquement opposé une fin de non recevoir, tout au long de la période qui va de l'après-guerre à l'épisode de la réforme des programmes, qui s'achève en 2005.

C'est cette histoire que ma recherche m'a permis de retracer de manière documentée, et qui fera l'objet de la communication du 16 février prochain.

Sébastien Charbonnier publie :

***Que peut la philosophie ? Etre le plus nombreux possible
à penser le plus possible***

Ed. Seuil, 2013, 296 pages.

Après plus d'un siècle d'enseignement obligatoire de la philosophie, où en sommes-nous de la formation de l'« esprit critique », jugé si précieux pour faire de chacun le citoyen d'une démocratie ? Cette question n'est pas seulement pédagogique, elle concerne l'existence même de la philosophie : la *circulation* des idées est *ce sans quoi la pensée n'existe pas*, sinon comme archive. Une idée reste lettre morte si elle n'est pas réactualisée par des individus vivants et curieux. Dès lors, à quoi bon se

féliciter d'une richesse culturelle passée si n'est pas perpétuellement suscité un désir d'y puiser des idées qui seront pensées à nouveaux frais pour une situation donnée ?

La philosophie n'est pas une discipline érudite, abstraite et difficile comme ont voulu le croire et le faire croire certains professeurs. Elle est d'abord une pratique concrète et émancipatrice qu'il s'agit de partager et de faire ensemble. Ainsi, il faut penser ces conditions concrètes et effectives de la pensée philosophique (en classe notamment) pour comprendre comment l'espoir politique d'émancipation collective peut faire sens *pour nous aujourd'hui*.

On l'aurait presque oublié, mais l'Éducation nationale, jadis mieux nommée par Condorcet « Instruction publique », est en son principe un projet révolutionnaire. À travers la question singulière de la place de la philosophie en son sein, et en s'instruisant des erreurs passées et des illusions sur les fausses réussites, on perçoit tout ce qu'il y a encore à penser et à faire si l'on veut véritablement être le plus nombreux possible à penser le plus possible.

BULLETIN D'ADHESION à L'ACIREPH

*(l'adhésion à l'ACIREPH comprend l'abonnement au bulletin,
le numéro annuel de Côté-Philo, l'accès à notre liste de diffusion listireph)*

J'adhère ou ré-adhère à l'ACIREPh pour l'année 2012/2013, **je paye 25 euros**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Code Postal : Ville :

e-mail : Tél :

Date :

Signature :

Bulletin d'adhésion et chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de l'Acireph)

à adresser à : Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 Paris

N'hésitez pas à consulter le site de l'ACIREPH

- www.acireph.org -